

ENLEVEMENT DES DECHETS MENAGERS

DISPOSITIONS APPLICABLES en 2020

Ordures ménagères

Du 1er janvier au 30 juin et du 1er septembre au 31 décembre (collecte à partir de 3 heures)

* Le Lundi et le Vendredi sur l'ensemble de la commune

Du 1er juillet au 31 août (collecte à partir de 3 heures)

* Collecte les lundi, mercredi et vendredi pour l'ensemble de la commune.

En raison du 25 décembre, la collecte sera effectuée le samedi 26 décembre, aux heures habituelles.

Rappel : Les ordures ménagères doivent être déposées dans des sacs transparents qui sont à retirer sur présentation d'un justificatif de domicile, voir ci-dessous

DISTRIBUTION DE SACS POUBELLES

	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MAIRIE en travaux Porte Marron	DE 8 H 30 A 12 H 00	DE 13 H 30 A 17 H 00		DE 15 h 30 A 19 h 00	
PASSOUS : Chalet Place Maréchal Leclerc			DE 8 H 30 A 12 H 00		
COUTAINVILLE : Entrée du Marché					DE 08 H 30 A 12 H 00
SUR PRESENTATION PIECES IDENTITE ET JUSTIFICATIF DE DOMICILE TAXE FONCIERES, TAXE HABITATION, etc...					

Les sacs d'ordures ménagères contenant des bouteilles en verre ou tous autres déchets recyclables ne seront pas collectés. Les sacs doivent être déposés dans des poubelles.

INTERDICTION D'UTILISER DES SACS NOIRS !

Déchets Verts

Le mardi, à partir de **3 heures**.

Chaque mardi du 1er avril au 31 octobre.

1 mardi sur 2 le reste de l'année aux dates suivantes :

3 et 17 novembre

1er et 15 décembre

Rappel : Les déchets verts doivent être présentés comme suit :

- Déchets de tontes de pelouse : en vrac dans des poubelles ou des bacs roulants
- Déchets d'égavage d'arbres et de tailles de haies : en fagots. Le poids ne doit pas dépasser 30 kg.

La présentation en sacs en plastique non biodégradables est exclue.

Les contenants qui ne pourraient être vidés par les agents sans risque pour leur santé seront laissés sur place.

Tri sélectif

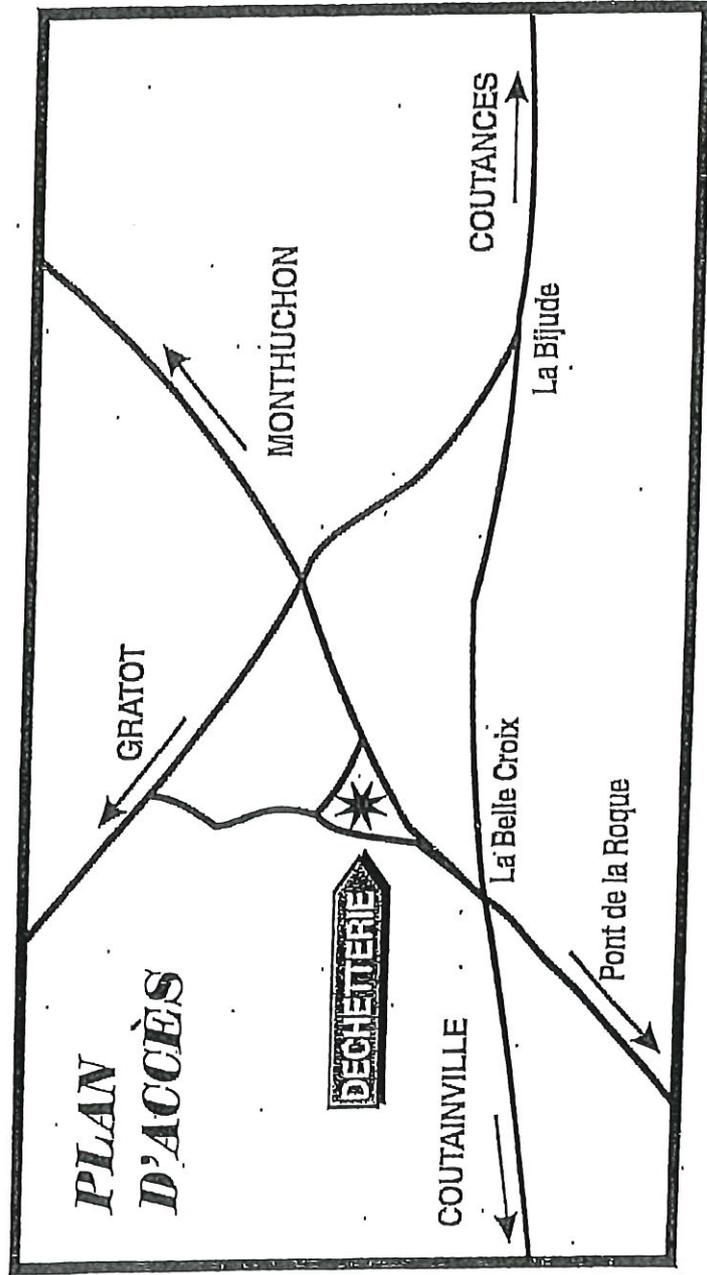
- * Secteur Marché U
- * Cité Saint-Evrault

- * Campings Municipaux
- * Avenue du Golf

- * Parking du Passous
- * Groupe Scolaire

- * Parking Ecole de Voile

Déchetterie de GRATOT



Délivrance GRATUITE
des cartes :
à la MAIRIE
de votre COMMUNE
(particuliers exclusivement)

Professionnels :
s'adresser à la DÉCHÉTERIE

Renseignements :

TEL. 02 33 45 55 83

Se munir
de la carte nominative
d'ACCÈS GRATUIT

JOURS	HORAIRES D'ÉTÉ (1)	HORAIRES D'HIVER (2)
LUNDI	10 h - 12 h / 14 h - 19 h	10 h - 12 h / 14 h - 17 h
MARDI	10 h - 12 h / 14 h - 19 h	10 h - 12 h / 14 h - 17 h
MERCREDI	10 h - 12 h / 14 h - 19 h	10 h - 12 h / 14 h - 17 h
VENDREDI	10 h - 12 h / 14 h - 19 h	10 h - 12 h / 14 h - 17 h
SAMEDI	10 h - 19 h	10 h - 12 h / 14 h - 17 h

(1) Horaires d'été : du 1^{er} avril au 30 septembre

(2) Horaires d'hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars